



COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



**INONDATIONS
CRUES**



**GLISSEMENT DE
TERRAIN
CHUTES DE BLOCS**



SEISMES



**TRANSPORT DE
MATIERES
DANGEREUSES**

Visé en Préfecture
des Alpes-Maritimes
Le : **5/10/2022**

Plan Communal de Sauvegarde

Consultable en Mairie

SOMMAIRE

Organisation communale de crise

- Déclenchement du P.C.S.....	1
- Capacité de la Commune.....	2 et 3
- Poste de commandement Communal.....	4
- Mission du P.C.C.....	5
- Composition du P.C.C.....	6

Organisation des moyens humains et matériels

- Numéros utiles.....	7 et 8
- Entreprises réquisitionnables.....	9
- Professions libérales et paramédicales.....	10
- Etablissements accueillant des personnes vulnérables.....	11
- Liste de la population nécessitant une attention particulière.....	12
- Lieu d'hébergement possibles.....	13
- Ouverture d'un CARE.....	14
- Fiche de renseignement des personnes accueillis au CARE.....	15
- Infrastructures routières.....	16

Fiches réflexes

- Fiche réflexe de l'écu d'astreinte.....	17
- Responsable des Actions Communales.....	18
- Responsable des Relations Publiques.....	19
- Plan de communication.....	20
- Information des familles et personnes impliquées.....	21
- Secrétariat.....	22
- Responsable Logistique et Technique.....	23
- Procédure d'évacuation.....	24
- Le centre de rassemblement.....	25
- Responsable Personnel Communal.....	26
- Responsable Population.....	27
- Logigramme Alerte Population.....	28
- Localisation des Bâtiments.....	29

Recensement des Risques Communaux

- Risques communaux.....	30
- Risques Naturels : Inondation.....	31
- Fiche consignes en cas d'alerte inondation.....	32
- Risques Naturels : Mouvement de terrain.....	33
- Fiche consignes en cas d'alerte mouvement de terrain.....	34
- Risques Naturels : Séisme.....	35
- Fiche consignes en cas d'alerte de séisme.....	36
- Risques Naturels : le risque T.M.D.....	37
- Fiche consignes en cas d'accident suite au T.M.D.....	38
- Risques complémentaires	39
- Message d'Alerte à la population	40 et 41

Annexes

- Alerte à la population : Utilisation du dispositif GEDICOM.....	42
- Utilisation de WIKIPREDICT.....	43
- Main courante	44
- Arrêté municipal d'adoption du Plan Commune de Sauvegarde.....	45 et 46
- Abréviations.....	47
- Pouvoirs au Maire.....	48
- Modèle d'arrêté de réquisition.....	49
- Modifications apportées au Plan Communal de Sauvegarde.....	50

COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Plan Communal de Sauvegarde

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

PRESENTATION DU DOCUMENT

Le plan communal de sauvegarde détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes.

Il fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et de consignes de sécurité.

Il recense les moyens disponibles.

Il définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Conformément au Décret, le plan communal de sauvegarde comprend au minimum :

- Le document d'information communal sur les risques majeurs ou « porté à connaissance »
- Le diagnostic des risques et vulnérabilités locales
- L'organisation pour assurer la sauvegarde des populations, notamment :
 - **Déclencher l'alerte**
 - **Accueillir, soutenir la population**
 - **Organiser l'évacuation et l'hébergement**
 - **Protéger les biens**
 - **Assurer eau potable et nourriture**
 - **Informers, communiquer (population, presse, autorités)**

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- à l'initiative du maire si les renseignements qu'il a reçus et l'analyse faite de la situation ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement
- à la demande de l'autorité préfectorale

Les articles L 2212-2 et L 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales mettent à la charge du Maire, titulaire du pouvoir de police municipale, deux séries d'obligations en matière de risques, qui se traduisent par deux types de responsabilités :

- d'une part, une obligation générale de prévention des accidents et fléaux de toute nature, de prescription des mesures d'assistance et de secours ;
- d'autre part, une obligation de prendre, en cas de danger « grave ou imminent » les mesures imposées par les circonstances et l'information au représentant de l'Etat dans le département.

Compte tenu des responsabilités qui incombent au Maire en matière de sécurité et de protection de la population, il est de son intérêt d'avoir prévu une organisation de crise à l'échelon communal à travers un PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S.) conformément à la loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004.

Il est défini par :

- la loi du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;
- le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au Plan Communal de Sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au Plan ORSEC et pris pour application de l'article 14 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- le décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Le Plan Communal de Sauvegarde doit permettre de faire face à une crise communale mais également d'apporter tous les renforts nécessaires à l'autorité préfectorale dans le cadre de la mise en œuvre de plans de secours départementaux. En effet, malgré la substitution par le Préfet, le Maire conserve la responsabilité d'un certain nombre d'actions comme par exemple, l'accueil éventuel de personnes évacuées.

Enfin, le PCS a pour but de supprimer au mieux les incertitudes et les actions improvisées en ayant un cadre de référence polyvalent ; la commune étant considérée comme un maillon essentiel de l'organisation générale de la sécurité civile.

COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Plan Communal de Sauvegarde

ORGANISATION COMMUNALE DE CRISE

DECLENCHEMENT DU P.C.S.

Le plan communal de sauvegarde est déclenché par le Maire ou son représentant.

Il est déclenché dans deux cas précis :

- ❖ Soit de la propre initiative du Maire (ou son représentant), dès lors que les renseignements reçus ne laissent aucun doute sur la nature de l'évènement,
- ❖ Soit à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant)

En cas de crise majeure, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours (D.O.S.), par le déclenchement d'un plan d'urgence ou la mise en place d'une cellule de crise. Dans ce cas, il y a lieu de veiller à lui soumettre très régulièrement les mesures envisagées.

EQUIPEMENT DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

Le poste de commandement communal est la mairie de PUGET-THENIERS

La cellule de crise se réunit en mairie sous la direction de Monsieur Le Maire. Elle est constituée des élus désignés ci-dessous, du secrétariat général. Il se situe à la mairie de Puget-Théniers, salle des délibérations

ELUS	N° TEL+Email+TEL FIXE
Pierre CORPORANDY (Maire)	06.80.68.50.68 / pierre.corpo@orange.fr / 04.93 04.07.19
Michèle FACCHINI (1 ^{ère} Adjointe)	06.83.97.24.53 / m.facchini@puget-theniers.fr/
Jean-Pierre DAVID (2 ^{ème} Adjoint)	06.76.09.03.17 jp.david@puget-theniers.fr/04.93.98.44.13
Anne-Marie REDELSPERGER (3 ^{ème} Adjointe)	06.64.42.54.84 am.redelsperger@puget-theniers.fr
Joseph PEYRE (4 ^{ème} Adjoint)	06.73.01.73.38 /j.peyre@puget-theniers.fr/04.93.05.12.89
Anita LIONS (5 ^{ème} Adjoint)	06.85.56.71.55 a.lions@puget-theniers.fr
Patrick JACQUEMOUD (Travaux – Bât. Communaux)	06.14.89.63.85 pjacquemoud@sfr.fr
Jérôme NAISONDARD	06.85.54.76.07 j.naisondard@puget-theniers.fr
Gérard MICOL	06.41.37.69.44 gerard.micol@hotmail.com
Evelyne Colle	06.07.49.11.41 c.colle@puget-theniers.fr
Guy RAYBAUD	06.86.72.71.16 g.raybaud@puget-theniers.fr
Christian DROGREY	06.30.56.74.60 / c.drogrey@puget-theniers.fr/ 04.93.05.05.62
Laëtitia MASSOLO	07.70.26.73.00 l.massolo@puget-theniers.fr
Aurélie ZATILLA	06.67.22.39.69 a.zatilla@puget-theniers.fr
Isabelle DURAND	06.37.85.25.33 i.durand@puget-theniers.fr
Michel LOMBARD	06.65.68.50.00 m.lombard@puget-theniers.fr
Bruno VIOLA	06.63.45.65.17 b.viola@puget-theniers.fr
Corinne DEROO	06.86.78.25.65 c.deroo@puget-theniers.fr
Serge MARTIN	06.86.02.77.02 s.martin@puget-theniers.fr
SECRETARIAT GENERAL	N° TEL+Email+TEL FIXE
Christian MATTI (Sec. Général)	06.68.32.89.29 c.matti@puget-theniers.fr

Moyens de communication

- Le P.C. dispose d'une ligne téléphonique n° 04 93 05 00 29
- Le maire et les élus possèdent des téléphones mobiles personnels.

Equipements divers

- Informatique
- Horloge
- Poste transistor à piles
- Camion benne
- Engins de chantier et divers outillages à réquisitionner auprès des entreprises locales
- Plusieurs exemplaires du plan communal de sauvegarde
- TPH Satellite
- Poste portatif

MOYENS D'INTERVENTION

Il est parfois nécessaire d'avoir ou d'envoyer sur le terrain, des équipes afin d'informer le poste de commandement communal de l'évolution de la situation, et d'assurer un relais entre le PC et les secours. La commune étant constituée de plusieurs quartiers extérieurs, une équipe est désignée pour le village et une équipe pour les quartiers extérieurs. Chaque équipe sera menée par deux élus, a savoir :

	<u>Elus responsables</u>
Village	L'Elu désigné par le Maire
Quartiers Extérieurs	Elus désignés par Le Maire

ACCUEIL DES POPULATIONS

En cas de nécessité, une partie de la population pourra être accueillie à la Salle polyvalente au Gymnase A. Blanqui ou éventuellement dans des familles d'accueil.

Caractéristique du lieu d'accueil :

La salle polyvalente a une superficie d'environ 250 m² et permet d'accueillir 150 personnes temporairement. Elle est munie d'un chauffage électrique et de sanitaires (lavabos et WC).

Sa situation dans le village assure qu'elle ne sera pas inondée (située en hauteur du village) ni soumise au risque de mouvement de terrain (les travaux de sécurisation nécessaires ont été réalisés et approuvés au PPR Mouvement de Terrain).

Elle est accolée à l'école, ce qui permet aussi d'accueillir les écoliers le cas échéant.

Le Gymnase A. Blanqui a une superficie d'environ 400 m² et permet d'accueillir 250 personnes temporairement. Il est muni d'un chauffage électrique et de sanitaires (lavabos et WC et douches)

Possibilité de restauration au réfectoire du Collège A. Blanqui.

MOYENS DE TRANSMISSION

Il est nécessaire que les acteurs de la gestion de crise soient en relation permanente grâce à des moyens de transmission.

Liaisons téléphoniques entre les membres de la cellule de crise : téléphones portables

Liaisons avec les services de l'Etat : téléphones, fax, mail, TPH, satellite.

Liaisons avec le terrain : téléphones portables

CARNET DE CONSIGNES

En cas d'enclenchement du PCS, toute intervention doit être tracée par écrit dans un carnet de consigne (heure, action menée, évènement...)

Ce document sera conservé en archive et remis à la préfecture le cas échéant.

POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

En journée, les membres du poste de commandement communal sont joignables via le standard de la mairie au 04.93.05.00.29.

POSTE	NON	N° Tel
Autorité Municipale	CORPORANDY Pierre, Maire	06.80.68.50.68
Suppléant	FACCHINI Michèle, 1 ^{er} Adjoint	06.83.97.24.53
Responsable Sécurité	PEYRE Joseph	06.73.01.73.38
Resp. Actions Communales	MATTI Christian (Secrétaire Général)	06.68.32.80.29
Suppléant	1 adjoint administratif	Réquisition
Logistique Technique	MAILLARD Eric (Resp. Services Techniques)	06.74.53.25.78
Suppléant	1 adjoint technique	Réquisition
Populations	REDELSPERGER A.M., Vice-présidente C.C.A.S.	06.64.42.54.84
Suppléant	TALLONE Isabelle, Directrice du C.C.A.S.	Réquisition
Personnel	MATTI Christian (Secrétaire Général)	06.68.32.80.29
Suppléant	1 Adjoint Administratif	Réquisition
Secrétariat	1 Adjoint Administratif	Réquisition
Suppléant	1 Adjoint Administratif	Réquisition
Relations Publiques	LIONS Anita, Adjoint Communication	06.85.56.71.55
Eau/Assainissement	SMIAGE – MARRO Cyril	06.64.05.21.27
Technicien		Réquisition
Police Municipale	MICOL Sylvain – ASVP	06.32.98.54.91

PERSONNEL COMMUNAL

SERVICE ADMINISTRATIF	
Nom	Grade
MATTI Christian	Rédacteur Territorial
TALLONE Isabelle	Rédacteur Territorial
PEYRE Laurence	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe
DINGER Isabelle	Adjoint Administratif Territorial
CHIER Clémentine	Attaché Territorial
COMPAGNON Camille	Adjoint Administratif Territorial
SERVICE TECHNIQUE	
MAILLARD Eric	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe
EYFFRED Lionel	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe
MICHELOZZI Ludovic	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe
DALMAS Jean-Louis	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe
LALLIER Georges	Adjoint Technique Territorial
EUSTACHE Nicolas	Adjoint Technique Territorial
HYGIENE ET MAINTENANCE	
POULALIER Laurence	Adjoint Technique Territorial
SERVICE CULTUREL ET SPORT	
ANOVRI Serge	Adjoint Administratif Prin. 1 ^{ère} classe
CHEVRIER Maria	Adjoint du Patrimoine Prin. 1 ^{ère} classe
MENCARELLI Yoan	Adjoint Administratif Prin. 1 ^{ère} classe
POLICE MUNICIPALE	
MICOL Sylvain	Adjoint Technique Territorial - A.S.V.P.

MISSION DU PCC

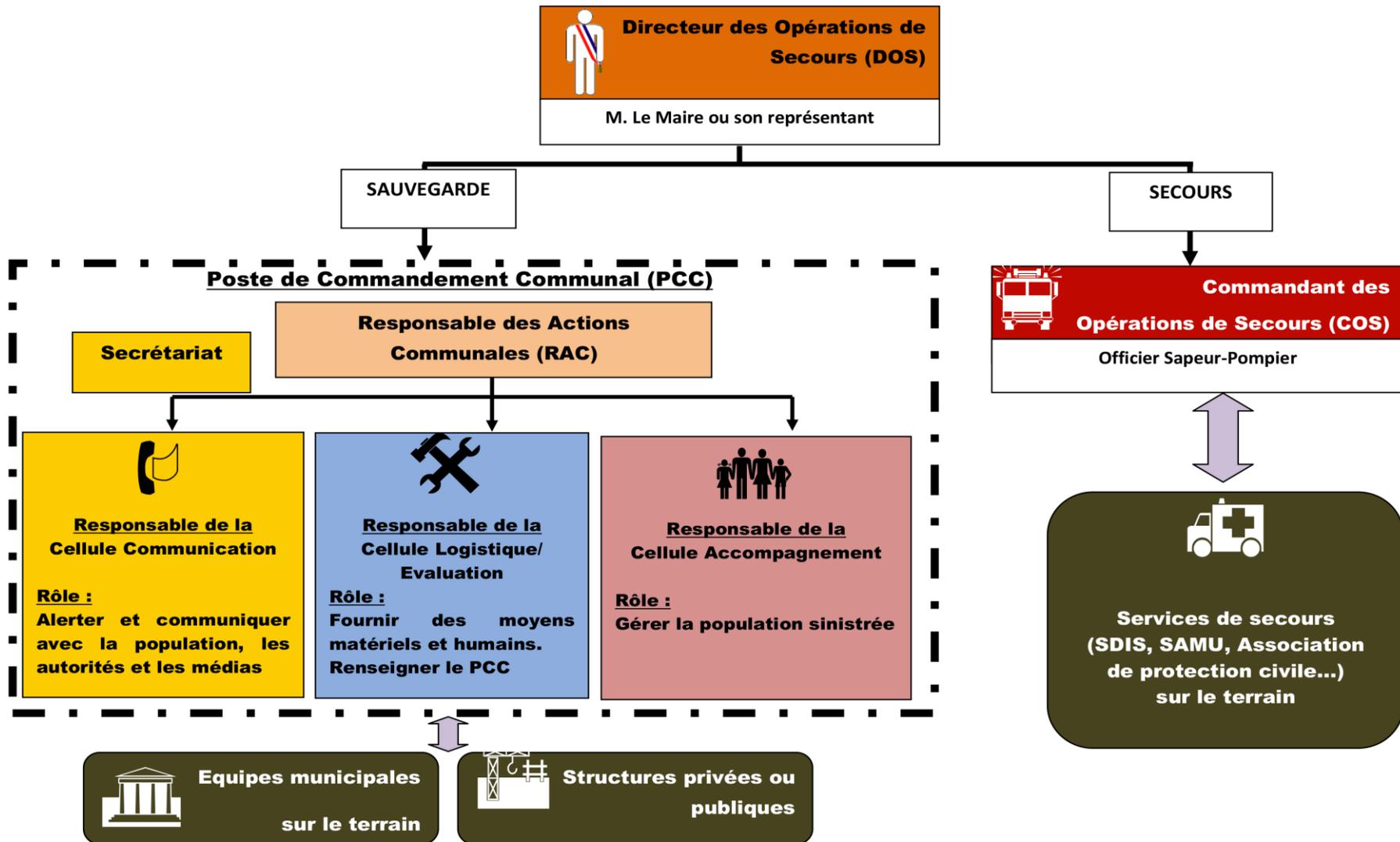
Une fois activé, le PCC doit constituer des équipes sur le terrain en leur fournissant des missions précises avec des priorités identifiées.

Tout au long de l'évènement, le PCC doit :

- Coordonner les actions des équipes terrain
- Suivre en temps réel les actions et les décisions
- Rechercher et fournir les moyens demandés
- Maintenir une liaison permanente avec le maire
- Maintenir en permanence une liaison avec les autorités et les services de secours
- Maintenir en permanence une liaison avec les acteurs communaux sur le terrain
- Tenir une main-courante relatant l'ensemble des décisions et actions menées pour assurer une traçabilité de la gestion de l'évènement

Dans la phase Post-Urgence, le PCC doit :

- Identifier les actions à mener et les coordonner
- Organiser la prise en charge des aspects administratifs
- Assurer une communication
- Encadrer les nouveaux intervenants (associations, bénévoles...)
- Gérer les dons



COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Plan Communal de Sauvegarde

ORGANISATION DES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

N° TÉLÉPHONE UTILES

Mairie de PUGET-THENIERS :

- Tél : 04.93.05.00.29.
- Fax : 04.93.05.11.11. (Ligne analogique)

1) **Urgences européennes** : Tél : **112**

2) **Sapeurs-pompiers** : Tél **18**

CIS PUGET-THENIERS : Tél : **04.92.15.34.40**

3) **Médecins** : **SAMU – Tél : 15**

4) **Gendarmerie PUGET-THENIERS** : Tél : **04.93.05.00.06**

5) **Poste de Police Municipale** : Tél : **06.32.98.54.91**

6) **Station des mesures des crues**

Adresse Internet : http://www.vigicrues.gouv.fr/niv_spc.php?idspc=22

Ce site est accessible par les collectivités et le grand public.

7) **Equipement**

DDE des Alpes-Maritimes : Tél : 04.93.72.72.72. – Fax : 07.93.72.72.12.

SDA Cians/Var : Tél : 04.93.05.39.80 - Fax : 04.93.05.39.90.

REAM : 04.89.08.96.85 – 0800 710 328

Communes voisines

Mairie de TOUET SUR VAR : Tél : 04.93.05.75.57

Mairie d'ENTREVAUX : Tél : 04.93.05.34.10.

Mairie de LA CROIX : Tél : 04.93.05.05.70

Mairie de PUGET-ROSTANG : Tél : 04.93.05.03.97

Mairie de LA PENNE : Tél : 04.93.05.84.29

Mairie d'ASCROS : Tél : 04.93.05.84.21

Mairie de St LEGER : Tél : 04.93.05.10.00

Mairie de St ANTONIN Tél : 04.93.05.84.13

Mairie de RIGAUD Tél : 04.93.05.03.37

Mairie d'AUVARE Tél : 04.93.05.14.29

Mairie de GUILLAUMES Tél : 04.93.05.50.13

Mairie de BEUIL Tél : 04.93.02.20.20

Mairie d'ENTRAUNES Tél : 04.93.05.51.26

Mairie de MALAUSSENE Tél : 04.93.05.34.00

Mairie de MASSOINS Tél : 04.93.05.72.55

Communauté de Communes Alpes d'Azur : 04.93.05.02.81.

8) **Administrations**

Préfecture des Alpes-Maritimes : Tél : 04.93.72.20.00.

Centre Opérationnel Département (COD) : Tél : 04.93.72.21.66 ou 67

Télécopie : 04 93 72 22 99

Adresse Internet : <http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/>

Tél. Satellite : 00 870 776 761

Cellule Elus : 04.93.72.21.80

Service Interministériel de défense et de protection civile :
Tél : 04.91.83.63.63

Centre Départemental Météo : Tél : 08 92 68 02 06

Inspection Académique : Tél : 04 93 72 63 00

DDAF des Alpes-Maritimes : Tél : 04 93 18 46 00

DDASS, service analyse de l'Eau : Tél : 04 93 72 27 27

EDF (Urgences) : Tél : 0810 33 31 06

Astreinte du SMIAGE : 0800 710 790
04.89.08.96.71

SAT : 00 881 641 402 656

VIGIE PREDICT : 04.67.17.11.11

9) **Ecoles, Collège**

Ecole Élémentaire : Tél : 04.93.05.01.20
06.62.16.79.64

Ecole Maternelle : Tél : 04.93.05.01.67
06.88.55.87.77

Collège A. Blanqui : Tél : 04.93.05.20.20.
06.98.99.41.59

10) **Radio locale**

Grimaldi FM : 94.8 MHz
France Bleue Azur 106
RVV : OnlineRadioBox.com

11) **Centre Hospitalier** Tél : 04.93.05.00.30

12) **RTM** tél : 04.91.91.92.10

ENTREPRISES RÉQUISITIONNABLES

ENTREPRISE DE DEPANNAGE

Nom	Adresse	Coordonnées	Observations
Garage CITROËN	Quartier St Roch 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.00.25	Garagiste Dépannage Auto
Garage KUCINIC	Av. A. Bottin – RD 6202 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.00.11	Station Service TOTAL
Garage RENAULT	Quartier St Roch – ZA 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.16.94	Garagiste Dépannage Auto
Garage CARBONE	RD 6202 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.02.86	Garagiste Dépannage Auto
POMPES FUNEBRES MURAIRE Bernard	Quartier St Roch – ZA 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.04.98	Pompes Funèbres
SARL DALMASSO	Quartier St Roch – ZA 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 09.79.20.26.71	Travaux Publics
SARL LEJEUNE	Quartier St Roch – ZA 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.02.64.40	Travaux Publics
SARL MICOL	Quartier St Roch – ZA 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.08.77	Electricien
PUGET ELEC	8, avenue E. Signoret 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 06.67.67.10.96	Electricien
THOMEL ALEXANDRE	24 RUE Casimir Brouchier 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.18.90	Electricien
BARTH 3000	Villa Flore Les Blanqueries 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 06.03.25.30.06	Plombier
SEGURA	Promenade Jean Bailet 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 06.03.25.30.06	Plombier
ENT. LUMIBO	390, chemin des Ames 06600 ANTIBES	Tél : 04.93.03.01.13	Eclairage Public
Secours Catholique	Rue Jausserandy 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 06.35.94.93.54	Distribution Habits

Alimentation générale

CARREFOUR MARKET	Avenue A. Barety 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.02.00	Alimentation
Boulangerie DURAND	Adolphe Conil 06260 Puget-Théniers	Tél : 04.93.05.00.18	Alimentation
Boucherie « Chez DIDIER »	Rue de Verdun 06260 Puget-Théniers	Tél : 04.93.05.01.29	Alimentation
Chez GARCIA Nadine et André	Adolphe Conil 06260 Puget-Théniers	Tél : 04.93.05.00.41	Alimentation
Les halles Pugétoises	Avenue A. Barety 06260 Puget-Théniers	Tél : 06.61.80.76.59	Alimentation

Professions libérales et paramédicales

Nom	Adresse	Coordonnées	Observations
RACANO Patrick	Hôpital de La Roudoule 06260 Puget-Théniers	Tél : 07.88.58.39.85	Médecine Générale
DROGREY Marie	Hôpital de La Roudoule 06260 Puget-Théniers	Tél : 04 89 04 59 10	Médecine Générale
Pharmacie	Av. A. Barety 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 04.93.05.00.07	
ALBANO Elsa	2 rue du 4 septembre 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 06.33.32.80.06	Infirmière libérale
ZATILLA Aurélie	1, Promenade Lt. Maurin 06260 PUGET-THENIERS		Infirmière Libérale
CHEVRIER Aurore	Rue de Verdun 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 06.79.89.82.09	Infirmière libérale
MARIN Flores Karin	Rue de Verdun 06260 PUGET-THENIERS	Tél:06.26.65.12.32	Infirmière libérale
ROSCIAN Raphaël	Rue de Verdun 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 06.79.89.82.09	Infirmier libéral
MACH Florence	9, av. Alexandre Barety 06260 Puget-Théniers	Tél: 04.93.05.14.66	Kinésithérapeute
DELVIRO Christophe	9, av. Alexandre Barety 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 04.93.05.14.66	Kinésithérapeute
DEROO Luca et Jérôme	Place de Gaulle 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 04.93.05.00.80	Cabinet de chirurgie Dentaire
MARZIN Matthieu	14 av. Alexandre Bottin 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 06.86.54.45.29	Osthéopathe
LAUGEL Adrien	5 pl. De Gaulle 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 06.68.86.55.03	Osthéopathe
PALUMBO Mélissa	Rue de la Mairie 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 06.99.02.09.73	Sage femme
Dentiste Dr. Elbaz/Dr. Gosset	5, Place de Gaulle 06260 PUGET-THENIERS	Tél:04.93.02.93.51	Cabinet de chirurgie Dentaire
Dr. LAURENTIU Lonus	6 place de Gaulle 06260 PUGET-THENIERS	Tél: 04.93.05.03.82	Dentiste

ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES VULNÉRABLES OU DES ENFANTS

ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES PERSONNES VULNERABLES

Nom	Adresse	Coordonnées	Observations
Maison de Retraite Pays de la Roudoule	Quartier La Condamine 06260 PUGET-THENIERS	Directeur Délégué : Mme VANDENEVERNE Tél : 04.93.05.00.30 06.43.92.08.98	Personnes Dépendantes
Crèche La Souris Verte	Av. Miss Pell 06260 PUGET-THENIERS	Directrice : Mme M. ESTRELA M. Tél : 04.93.05.08.58 06.33.48.25.09	Etablissement accueillant de Jeunes enfants
Groupe Scolaire	Bd. François Boyer 06260 PUGET-THENIERS	Directeur Élémentaire Mme CATTEAU D. Tél : 04.93.05.01.20 06.62.16.79.64 Directrice Maternelle Mme PHILIPPE K. Tél : 04.93.05.01.67 06.88.55.87.77	Etablissement accueillant de Jeunes enfants
Collège A. Blanqui	Promenade J. Baillet 06260 PUGET-THENIERS	Directeur : Mme RIBIERE Tél : 04.93.05.20.20 06.98.99.41.59	Etablissement accueillant des enfants

LISTE DE LA POPULATION NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE

Page 12

Personnes handicapées

Prénom NOM	Adresse		Personne à prévenir	Observations

Personnes sous assistance médicale ou bénéficiant de soins

Prénom NOM	Adresse		Personne à prévenir	Observations

Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

Prénom NOM	Adresse		Personne à prévenir	Observations

LIEUX D'HÉBERGEMENT POSSIBLES

Etablissements	Adresse	Coordonnées
Hôtel ALIZEE (40 couchages)	Avenue A. Barety 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.03.19.76
Collège A. Blanqui (80 couchages)	Promenade J. Bailet 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.20.20
Gymnase A. Blanqui (150 personnes)	Promenade J. Bailet 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.20.20
Salle communale des Fêtes (150 personnes)	Av. Miss Pell 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.16.60
Hôpital du Pays de la Roudoule (175 couchages)	Quartier La Condamine 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.00.30
Camping « Lou Gourdan » (34 couchages)	Avenue Bishosffeim 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 06.11.46.44.70 04.93.02.77.40

OUVERTURE D'UN CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT (CARE)

PROCEDURE

- 💧 Déterminer globalement le nombre de personnes à accueillir
- 💧 **Choisir le CARE le mieux adapté en fonction du nombre de personnes et de la risque majeur encouru**
- 💧 Ouvrir la salle retenue et mobiliser les agents communaux
 - Disposer de moyens de communication (téléphone, internet, radio)
 - Disposer de différents matériels : papier, stylos, rallonge, ordinateur...
- 💧 Recenser les personnes accueillies et leurs caractéristiques (fiches de renseignement des personnes accueillies au CARE en annexe)
- 💧 Mobiliser si besoin les associations de sécurité civile et les bénévoles
- 💧 Définir un responsable du centre (en lien avec le responsable alerte – soutien à la population)
- 💧 Organiser la disposition du centre et installer le matériel (en lien avec le responsable logistique – travaux)
 - Prévoir des espaces différents : inscriptions, attente, information, appels téléphoniques, espace confidentiel et isolé pour l'écoute et le soutien psychologique
 - Disposer de tables et chaises pour les repas
- 💧 Faire acheminer le matériel et le ravitaillement nécessaire à l'accueil et au soutien des sinistrés (en lien avec les responsables soutien et logistique) :
 - Ravitaillement d'urgence pour couvrir les premières 24h. Les repas doivent pouvoir être consommés sans préparation (« panier froid ») ; prévoir dans la mesure du possible boissons chaudes et repas chauds ; prévoir des aliments pour enfants
 - Hébergement d'urgence : prévoir des tapis, des tatamis, des lits picots, des matelas
 - Assistance matérielle : elle est essentiellement assurée par des associations caritatives. Elle vise à distribuer des effets de première nécessité (vêtements, nécessaires d'hygiène)
- 💧 Informer régulièrement les populations accueillies sur les éléments fiables de l'événement, les mesures en cours et les évolutions attendues. Rassurer.

PERSONNES RESSOURCES POUR ARMER LE CARE

Prénom NOM	Qualité	È

INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET FERROVIAIRES

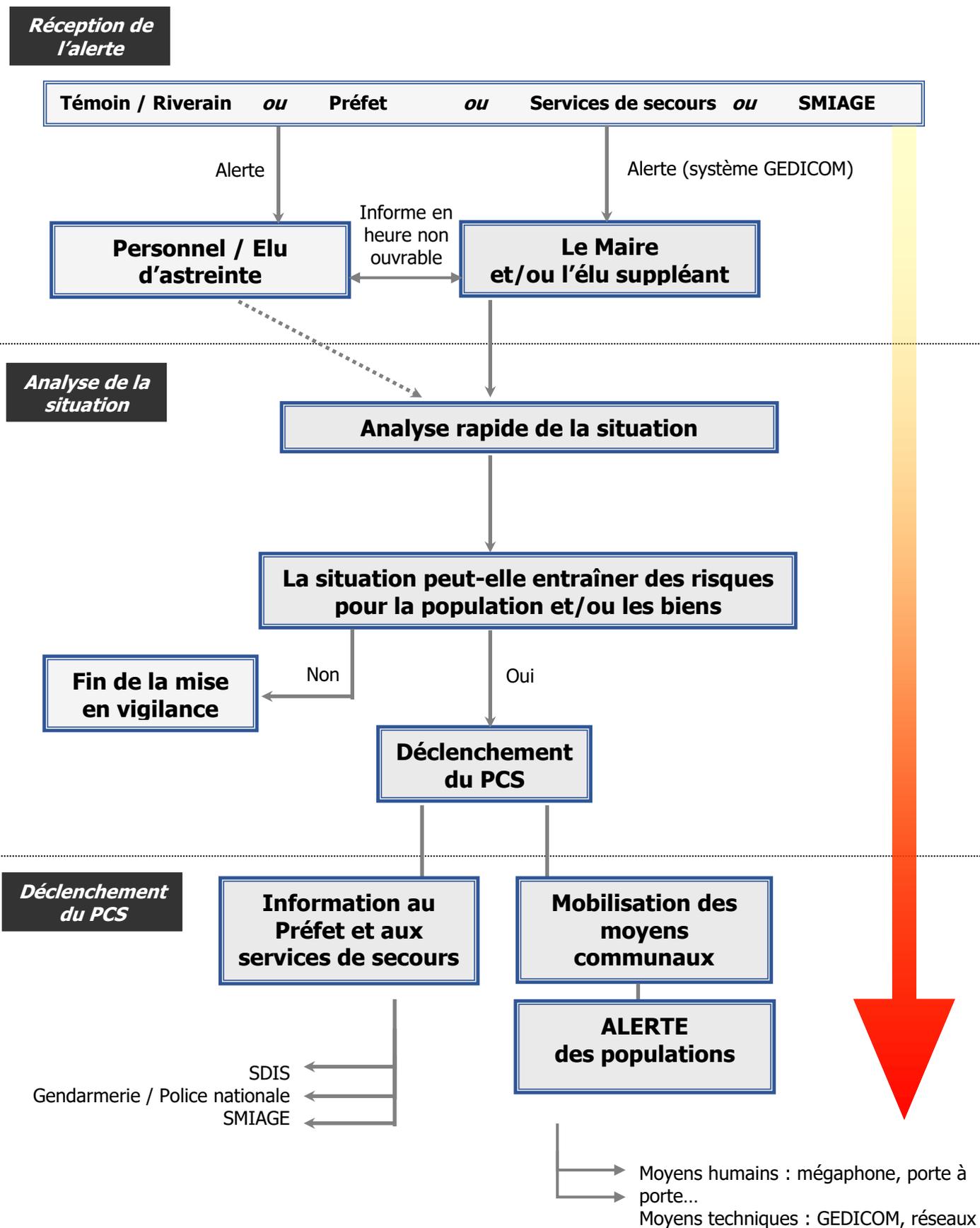
AXES/VOIES	Identité du Responsable	Coordonnées
RD 6202	Direction des Routes Conseil Département 06	Tél : 04.93.05.39.80
RD 16	Direction des Routes Conseil Département 06	Tél : 04.93.05.39.80
RD 2211 A	Direction des Routes Conseil Département 06	Tél : 04.93.05.39.80
Voirie communale	Mairie 06260 PUGET-THENIERS	Tél : 04.93.05.00.29
Chemin de Fer de Provence	06 NICE 06260 Puget-Théniers	Tél : 04.97.03.80.80 Tél : 04.93.05.00.46

COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Plan Communal de Sauvegarde

FICHES RÉFLEXES

FICHE REFLEXE DE L'ÉLU D'ASTREINTE



FICHE RÉFLEXE

Responsable des Actions Communales

- **Maire**
- **Elu chargé de la sécurité**
- **Secrétaire Général**
- **Responsable des Services Techniques**

↪ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC
- Organise l'installation du PCC avec le Maire

↪ **Pendant la crise**

- Fait remonter les informations au Maire et diffuse les décisions prises par le Maire au PCC
- Coordonne le PCC en appui du Maire
- Conseiller le Maire dans la gestion de la crise
- Est l'interlocuteur privilégié du COS
- Quand le Maire est sur le terrain, il coordonne le PCC et assure la liaison avec le Maire

↪ **Fin de la crise**

- Participe et anime la réunion de « débriefing » présidée par le Maire.

FICHE RÉFLEXE

Responsable des Relations Publiques

- **Secrétaire Général**
- **Adjoint Administratif**

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC

↳ **Pendant la crise**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par les médias, et en informe le Maire
- Assure, le cas échéant, la liaison avec les chargés de communication des autorités
- Gère les sollicitations médiatiques en lien avec le Maire
- Assure le lien avec le centre presse de proximité et le rejoint si les autorités le sollicitent
- Rédige un ou plusieurs plans de communication suivant le cas (cf. page suivante)

↳ **Fin de la crise**

- Assure, sous l'autorité du Maire, l'information des médias sur la gestion de la crise au sein de la commune

FICHE RÉFLEXE
PLAN DE COMMUNICATION
Responsable communication

Date :

Evènement :

Objectif de la communication :

Cibles : Destinataires de la communication (presse, catégorie de population...)

Objectifs : Définir le résultat à atteindre par les actions de communication

Messages : Construire le contenu des actions propres à atteindre l'objectif fixé

Support : Définir la forme et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser la communication (communiqué, point presse, interview)

Responsable : Identifier la personne appropriée pour réaliser la communication

Coût : Estimer le temps à passer et le coût des moyens à mettre en œuvre

Période : Fixer les fréquences des communications

FICHE RÉFLEXE

Information des Familles et des Personnes Impliquées

Responsable communication :

Etape 1 :

Recenser les personnes sinistrées et les victimes potentielles (en partenariat avec les services de secours et préfectoraux)

Remarque : Avant de diffuser toute information sur les noms des victimes, obtenir l'accord auprès de l'autorité préfectorale

Etape 2 :

Procéder à l'information des familles et des proches en mettant en place un standard (numéro dédié, si possible numéro vert)

Etape 3 :

Réaliser une fiche précise, indiquant quelles informations peuvent être transmises aux personnes appelantes et indiquer aux personnes répondant au standard qu'elles ne doivent ni interpréter ni donner plus d'informations.

ATTENTION : LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PERSONNES DECEDÉES NE PEUVENT ÊTRE DIVULGUÉES QUE PAR LES AUTORITÉS JUDICIAIRES

FICHE RÉFLEXE

Secrétariat

➤ Adjoint Administratif

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC
- Organise l'installation du PCC avec le Maire
- Ouvre la main-courante des événements, informatisée ou manuscrite (*la main courante permet une justification en cas de contentieux*)

↳ **Pendant la crise**

- Informe le Préfet au 04.93.72.20.00 (demander l'astreinte de sécurité civile ou le sous-préfet de permanence, selon l'ampleur de l'événement) et lui communiqué les mesures envisagées
- Assure l'accueil téléphonique du PCC
- Assure la logistique du PCC et des cellules de crise (approvisionnement en matériels, papiers...)
- Assure la frappe et la transmission des documents émanant du PCC (envoi et transmission des télécopies, rédaction d'arrêtés...)
- Appuie les différents responsables du PCC
- Tient à jour la main-courante des événements du PCC

↳ **Fin de la crise**

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- Participe avec le Maire à la préparation du retour d'expérience

FICHE RÉFLEXE

Responsable Logistique et Technique

- **Elu chargé du personnel**
- **Responsable des Services Techniques**
- **Adjoint Technique**

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Met en alerte le personnel des services techniques
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC

↳ **Pendant la crise**

- Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées par ses collaborateurs et en informe le Maire
- Transmet au Maire l'ensemble des difficultés rencontrées
- Met à disposition des autorités le matériel technique de la commune
- Organise l'évacuation éventuelle de la population (cf. procédure ci-après)
- Met en œuvre le centre de rassemblement de la commune (cf. fiche ci-après)
- Transmet les informations collectées et les éventuelles difficultés au Maire
- Assure l'information des responsables d'établissement

↳ **Fin de la crise**

- Informe de la fin de la crise toutes les personnes contactées et les équipes techniques mobilisées
- Assure la récupération du matériel communal mis à disposition dans le cadre de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

FICHE RÉFLEXE

PROCEDURE EVACUATION

Page 24

Etape 1 : Déterminer ou évaluer le nombre de personnes à évacuer

Etape 2 : Sectoriser les zones à évacuer

Etape 3 : Mettre en place des points de rassemblement et les identifier

Etape 4 : Réaliser des itinéraires d'évacuation en symbolisant la zone à évacuer et le trajet à effectuer

Etape 5 : Préparer des moyens de transports collectifs
Ces transports doivent être au point de rassemblement avant l'arrivée des évacués

Etape 6 : Baliser l'itinéraire d'évacuation (étape importante pour les personnes évacués par leurs propres moyens)

Etape 7 : Diffusion des messages d'évacuation
Le 1^{er} étant l'information de la préparation à l'évacuation et le 2^{ème} étant l'ordre d'évacuation

Etape 8 : Protéger les zones évacuées (possibilité de faire appel à des sociétés de gardiennage)

Etape 9 : Recenser les noms des personnes évacuées si c'est possible

Etape 10 : S'assurer de l'acheminement total de l'évacuation

FICHE RÉFLEXE

LE CENTRE DE RASSEMBLEMENT

Page 25

ACTIVATION DU CENTRE DE RASSEMBLEMENT

Le centre de rassemblement peut être activé dans deux cas :

- Pour héberger et mettre à l'abri les personnes présentes sur le territoire communal et n'étant dans aucun lieu adapté à cette fin (automobilistes de passage, cyclistes, randonneurs...)
- Pour recevoir la population en préparation d'une mesure d'évacuation

Accueil des Sinistrés

	Moyens humains	Moyens matériels
Aspect Administratif	Secrétariat pour l'accueil et l'orientation	Ordinateurs, questionnaires, stylos, radios, téléphones
Aspect Matériel	Personnel technique communal	Chaises, tables, couvertures, tapis de sol, sanitaires, matériels de balisage
Aspect Psychologique et médical	Assistantes sociales, assistantes maternelles, secouristes, médecins, infirmières	Moyens d'affichage, matériels pour délimiter des espaces confidentiels, jeux pour les enfants

MISSION A ASSURER AU SEIN DU CENTRE DE RASSEMBLEMENT

- ☞ **Accueillir les personnes au centre de rassemblement**
- ☞ **Recenser les personnes et les particularités éventuelles**
- ☞ **Assurer le bien-être des personnes (alimentation, eau, etc...)**

FICHE RÉFLEXE

Responsable Personnel Communal

- **Elu chargé du Personnel**
- **Secrétaire Général**
- **Adjointe au Directeur Général des Services**

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC

↳ **Pendant la crise**

- Recense le nombre d'agents en mission à l'extérieur de la commune
- Recense le nombre d'agents en mission à l'intérieur de la commune
- Recense le nombre d'agents en congés
- Evalue le nombre d'agents disponibles

↳ **Fin de la crise**

Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

FICHE RÉFLEXE Responsable Population

- **Présidente du C.C.A.S**
- **Directrice du C.C.A.S**
- **Elu chargé du C.C.A.S**

↳ **Au début de la crise**

- Est informé de l'alerte
- Se rend au lieu déterminé pour accueillir le PCC

↳ **Pendant la crise**

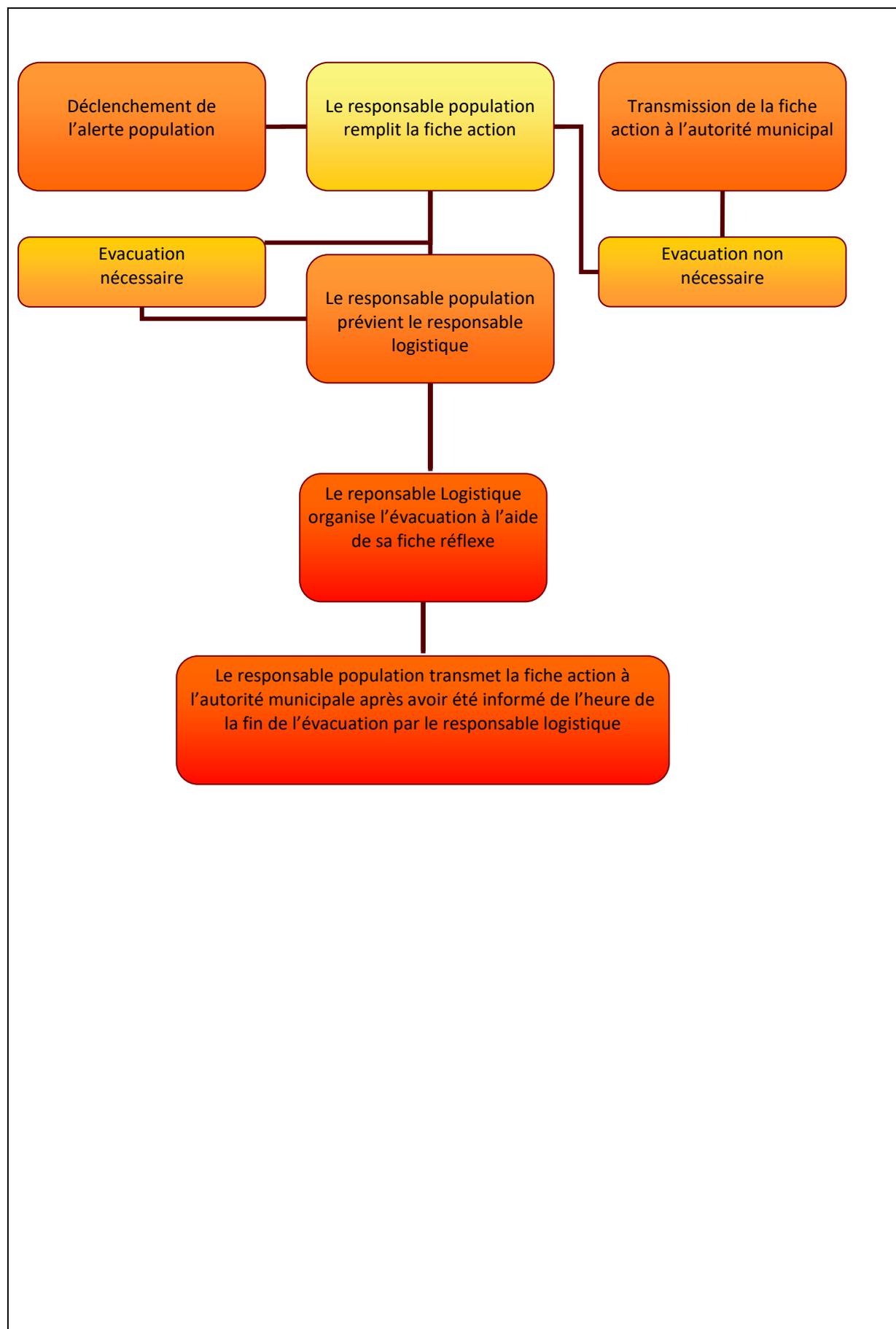
- Organise l'alerte de la population en collaboration avec les services techniques de la commune
- S'assure de l'information de l'ensemble de la population (notamment les personnes âgées isolées) sur les événements et sur les mesures de protection à adopter

↳ **Fin de la crise**

- Préviens toutes les personnes contactées pour les informer de la fin de la crise
- Participe à la réunion de débriefing présidée par le Maire

FICHE RÉFLEXE

Logigramme Alerte Population



FICHE RÉFLEXE

Localisation des Bâtiments

Puyet-Théniers
Plan de la ville

P.C.C.

Document non contractuel ©

1 Maison des Services Publics (Mairie) 04 93 05 00 29
2 Poste 04 93 05 16 00
3 Trésorerie/Perception 04 93 05 02 51
4 Gendarmerie 17 ou 04 93 05 00 06
5 Gymnase et collège Auguste Blanqui 04 93 05 20 20
6 Ecoles Maternelle et Primaire 04 93 05 01 67 et 01 20
7 Salle des Fêtes
8 Crèche : Halle Garderie 04 93 05 08 58
9 Pharmacie 04 93 05 00 07
10 Sapeurs Pompiers 18 - 112
11 Eglise ND de l'Assomption 04 93 05 00 45
12 Gare Chemins de Fer de Provence 04 93 05 00 46
13 Office de Tourisme - Maison de Pays 04 93 05 05 05

14 Statue d'Artside Maillo
15 Atelier Musical
16 Crédit Agricole 04 93 05 02 92
17 Hôpital 04 93 05 00 30
18 Supermarché
19 Clos bouliste 04 93 05 10 21
20 Jardins d'enfants - Terrain de sport
21 D.D.E. 04 93 05 00 16
22 Caisse d'Epargne 04 93 05 02 30
23 Pompes Funèbres 04 93 05 04 98
24 Cimetière
25 Cabinet médical
26 Cabinet vétérinaire 04 93 05 02 76

27 Chapelle des Penitents
28/29 Hôtels
30 Coopérative agricole
31 Matériaux - Bricolage
32 Tennis 04 93 05 07 78
33 Location véhicules
34 Stèle Adjudant Remond
35 Maison des Jeunes (ex-Tribunal)
36 Abattoirs du Mercantour
37 Médiathèque

N° D'URGENCE :
 Cabinet médical 04 93 05 04 10
 Cabinet infirmier 04 93 05 02 53
 Cabinet infirmier 04 93 05 02 93
 Kinésithérapie Roufaut JM 04 93 05 00 80
 Kinésithérapie Delhox-Mach 04 93 05 14 66
 Cabinet dentaire Bonino 04 93 05 03 55
 Cabinet dentaire Collin 04 93 05 03 82

DIRECTION :
 Col Saint-Frappe /
 Saint-Antonin
 Astros / La Penne

VALLÉE DE LA ROUDOULE
 Avenue
 Puyet-Roasting
 Saint-Léger
 La Croix sur Roudoule

COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Plan Communal de Sauvegarde

RECENSEMENT DES RISQUES COMMUNAUX

RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

Pour procéder au recensement des risques auxquels la commune est exposée, des informations ont été recueillies à partir :

- du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM)

Il répertorie l'ensemble des risques majeurs par commune dans un département

- du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Il organise les modalités d'intervention des secours pour les risques technologiques)

- des dispositions spécifiques du Plan ORSEC

Il organise les modalités d'intervention de secours pour les risques d'origine naturelle (inondation, tempête...) ou anthropique (accident de train, chute d'avion, pollution...)

- des Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (notamment **PPRI** : Plan de Prévention du Risque Inondation et **PPRMT** : Plan de Prévention du Risque Mouvements de Terrain)

Les risques recensés sur notre commune sont les suivants :

- Risques naturels :
 - risque inondation – crue
 - risque mouvement de terrain – éboulement, glissement de terrain, etc ...
 - risque sismique
- Risques technologiques :
 - risque TMD (Transport de Matières Dangereuses)

RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

- Analyse des risques naturels : le risque inondation - crue

L'inondation peut se traduire par :

☞ un débordement des cours d'eau : « Le Var » ou « La Roudoule »

Très difficilement prévisibles, les crues du « Var » ou de « La Roudoule » peuvent se traduire par une montée rapide et brutale des Eaux lors d'importants épisodes orageux

☞ un ruissellement urbain et périurbain sur des surfaces imperméabilisées avec écoulement rapide et accumulation dans les points bas

☞ la stagnation d'eau pluviale liée à une capacité insuffisante des réseaux pluviaux lors de pluie de forte intensité

☞ la remontée de nappe phréatique

Pour les crues du « Var », un plan d'alerte a été mise en place ; la préfecture est chargée de retransmettre l'alerte aux maires des communes concernées qui doivent alerter la population et prendre les mesures de protection immédiate.

Pour diffuser l'alerte à la population, le Maire pourra :

- faire appel aux médias (notamment la radio locale : « GRIMALDI FM »)
- utiliser les journaux électroniques lumineux
- diffuser l'information sur le site internet de la Ville
- faire circuler un véhicule sonorisé dans les quartiers menacés de la Ville

Dans certains cas, il pourra être envisagé d'évacuer une partie de la population des quartiers menacés et de lui assurer un hébergement provisoire.

☞ P.P.R.I. Plan de Prévention du Risque Inondation

Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Commune de PUGET-THENIERS a été approuvé le 18 février 2004

RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

LES CONSIGNES A APPLIQUER EN CAS D'INONDATION

Avant

- fermer portes et fenêtres
- couper le gaz et l'électricité
- placer objets, documents précieux, nourriture et eau potable dans les étages
- prévoir un éclairage de secours
- s'informer de la montée des eaux (mairie)

Pendant

- s'informer de la montée des eaux (mairie)
- suivre les instructions pour une éventuelle évacuation : écouter la radio (à piles)
- s'informer de la qualité de l'eau du réseau public avant consommation
- ne pas se déplacer à pied ou en véhicule

					
abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations	coupez le gaz et l'électricité	montez à pied dans les étages	écoutez la radio	n'allez pas chercher vos enfants à l'école	libérez les lignes pour les secours

RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

- Analyse des risques naturels : le risque mouvement de terrain – éboulement, glissement de terrain

Le risque d'éboulement et de glissement de terrain existe sur la commune de PUGET-THENIERS ;

Le mouvement de terrain peut se traduire par :

☞ déplacement, généralement brutal, d'une couche superficielle de terre ou de rochers, à la suite d'orages ou d'averses violentes. Le glissement de terrain ou l'éboulement rocheux est dû à la forte inclinaison du terrain et à la nature instable de la couche superficielle du sol. Cela peut occasionner d'importants dégâts sur leur passage

Pour diffuser l'alerte à la population, le Maire pourra :

- faire appel aux médias (notamment la radio locale : « GRIMALDI FM »)
- utiliser les journaux électroniques lumineux
- diffuser l'information sur le site Internet de la Ville
- faire circuler un véhicule sonorisé dans les quartiers menacés de la Ville

Dans certains cas, il pourra être envisagé d'évacuer une partie de la population des quartiers menacés et de lui assurer un hébergement provisoire.

☞ P.P.R.M.T. Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain

Le Plan de Prévention du Risque Mouvement de Terrain de la Commune de PUGET-THENIERS a été approuvé le 6 décembre 2001

RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

LES CONSIGNES A APPLIQUER EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Risque d'éboulement rocheux ou de glissement de terrain

- s'éloigner de la zone instable
- évacuer l'habitation si elle est menacée

DANS TOUS LES CAS, SIGNALER A LA MAIRIE :

- la distance des habitations et voiries les plus proches
- les caractéristiques du phénomène (dimension en surface, stabilité)
- les dégâts occasionnés à l'habitation ou à la voirie

RISQUE D'ÉBOULEMENT ROCHEUX OU GLISSEMENT DE TERRAIN :

LES REFLEXES QUI SAUVENT :

	
Évacuez l'habitation si elle est menacée	Éloignez-vous de la zone instable

RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

- Analyse des risques naturels : le risque Sismique

Le risque sismique sur la commune est moyen, soit en Zone II (sur une échelle allant de 0 à 3), ce qui indique la sensibilité du territoire à cet aléa.

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Le séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette rupture est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère en créant des failles.

Un séisme est par nature imprévisible, il n'existe actuellement aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme ; il n'y a pas d'alerte possible. Apprendre donc les bons réflexes de sauvegarde si une secousse survenait est essentiel.

Les mesures prises :

Des dispositions réglementaires concourent à la prévention des séismes en rendant obligatoires les normes de construction parasismique qui ont pour objectif la sauvegarde des vies humaines, en évitant à tout prix que le bâtiment ne s'effondre sur ses occupants.

Le décret du 14 mai 1991 détaille les types de bâtiments auxquels s'appliquent les normes parasismiques.

RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

LES CONSIGNES A APPLIQUER EN CAS DE SEISMES

↳ ***Avant***

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Fixer les appareils et les meubles lourds

↳ ***Pendant***

- Rester où l'on est
- à l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide
- à l'extérieur, ne pas rester sous les fils électriques où sous tout ce qui peut d'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- se protéger la tête avec les bras
- ne pas allumer de flamme
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école, on s'occupe d'eux

↳ ***Après***

Après la première secousse, il faut se méfier des répliques (il peut y avoir d'autres secousses)

- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- vérifier l'eau, l'électricité (en cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités)
- si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur un objet

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES
AUTORITES ET ECOUTEZ LES RADIOS LOCALES POUR
CONNAÎTRE LES CONSIGNES A SUIVRE**

RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

- Analyse des risques technologiques : le risque T.M.D. (Transport de Matières Dangereuses)

Le risque associé aux transports de matières dangereuses résulte des possibilités de réactions physiques et, ou chimiques des substances transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant. Les vecteurs de transport sont :

- La voie routière
- Les canalisations souterraines

La prévention

En matière de prévention, plusieurs mesures ont été adoptées :

- La formation obligatoire pour tous les conducteurs routiers de TMD
- Réglementation et normalisation de la construction des citernes
- Contrôle technique régulier des équipements de sécurité des moyens de transport et tests de résistance et d'étanchéité
- Agrémentation et spécialisation des emballages et conditionnements selon la nature des substances transportées
- Réglementation particulière de la circulation et de stationnement des véhicules TMD

La planification des secours

Différents plans de secours existent par exemple :

- Plan de Secours Spécialisé TMD
- Le plan de Secours Spécialisé Transport de Matières Radioactives (TMR)

En cas d'accident important de TMD, le Préfet peut déclencher le plan d'urgence appelé « Plan de Secours Spécialisé TMD » dès lors que les moyens habituels apparaissent insuffisants pour faire face au sinistre.

En cas d'accident important de TMR, le Préfet peut déclencher le plan d'urgence appelé « Plan de Secours Spécialisé TMR » dont l'objectif est de protéger les populations contre les risques d'irradiation et de contamination.

En cas de danger immédiat, le maire peut déclencher l'alerte sans attendre le déclenchement du plan (du ressort du Préfet) afin d'assurer la sécurité de la population.

Il en informe immédiatement le Préfet.



RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

LES CONSIGNES A APPLIQUER EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses :

- ne pas vous exposer au produit (nuage de gaz, liquide, fumées d'incendie...)
- éloigner les personnes à proximité, s'éloigner et se mettre à l'abri
- donner l'alerte aux services d'urgences en indiquant la commune et l'adresse exacte
- si possible et sans prendre de risque, décrire la plaque orange (les chiffres inscrits) et les symboles

CONSIGNES A APPLIQUER EN CAS DE NUAGE TOXIQUE

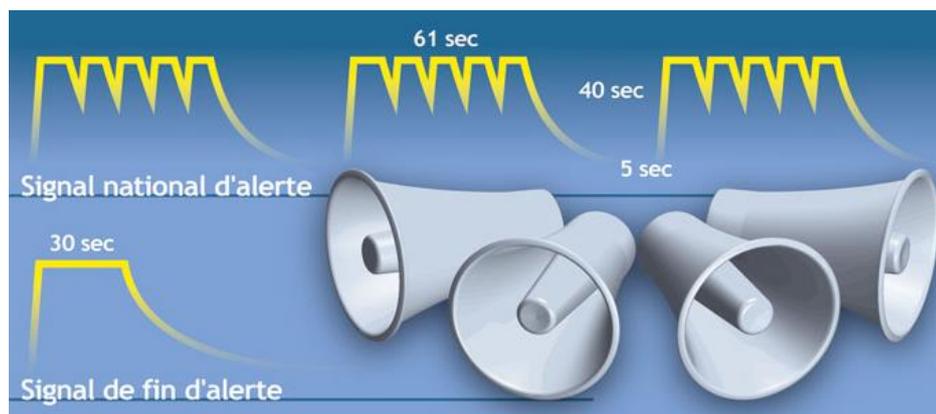
- dès l'alerte donnée par les autorités, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- fermer et obstruer toutes les ouvertures vers l'extérieur (portes, fenêtres)
- respecter les consignes communiquées par les autorités
- écouter la radio (prévoir un poste à pile)
- arrêter ventilation et climatisation
- ne pas utiliser les appareils de chauffage et de cuisson
- s'éloigner des portes et fenêtres
- ne pas fumer
- ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille
- ne pas aller chercher ses enfants à l'école (les enseignants les mettrons en sécurité)
- ne pas téléphoner
- ne sortir que sur ordre d'évacuation

					
abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations	fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur	écoutez la radio	n'allez pas chercher vos enfants à l'école	ne fumez-pas	libérez les lignes pour les secours

Le signal national d'alerte

Le signal d'alerte est modulé en fréquence ou en amplitude pendant 3 fois 1 minute 41 seconde, espacées de 5 secondes (arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte)

Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes



RECENSEMENTS DES RISQUES COMMUNAUX

- **Les risques complémentaires** :

D'autres évènements de plus ou moins grande ampleur pourraient également survenir sur le territoire de la commune.

- Incendie de forêt
- Incendie d'immeuble
- Phénomènes climatiques (neige, canicule)
- Accidents routiers mettant en cause de nombreux véhicules et victimes

La liste ne saurait être exhaustive.

Dans de nombreux cas, compte tenu ou de son importance, un plan d'urgence Départemental sera déclenché et les moyens communaux seront alors intégrés au dispositif général.

Exemple de plans existants sur le département :

- Plan rouge
- Plan canicule

MESSAGES D'ALERTE A LA POPULATION

Exemple de message à diffuser par haut-parleur

RISQUE : Inondation

« Un risque d'inondation est avéré sur votre quartier. Par mesure de précaution :

- 💧 Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire en préparant un sac avec des médicaments, papiers importants, affaires de toilettes, vêtements ;
- 💧 Restez attentifs aux instructions données par radio, haut-parleurs, et consignes verbales qui vous seront indiquées par les responsables de la commune ;
- 💧 Pour votre habitation, appliquez les consignes données par le Maire ou le Préfet (DICRIM).
- 💧 Gagnez les hauteurs rapidement et aller en direction du bâtiment ...
- 💧 N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge en priorité par les secours »

RISQUE : Risque d'incendie, feux de forêts

1- Un incendie s'est déclenché sur la commune. Si vous êtes proche du sinistre :

- 💧 Abritez ou isolez les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
- 💧 Fermez les portes, les fenêtres et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- 💧 Abritez ou isolez les véhicules
- 💧 Calfeutrez les baies et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- 💧 Arrêtez les ventilations, climatisation et chauffage (risque d'asphyxie)
- 💧 N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge en priorité par les secours
- 💧 N'évacuez les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers ou qu'à l'annonce de fin d'alerte »

2- « Si le sinistre vous surprend :

- 💧 Donnez l'alerte
- 💧 Evacuez la zone en restant le plus calme possible
- 💧 Recherchez un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation
- 💧 En voiture, recherchez un espace dégagé et restez à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes
- 💧 Si possible, rejoignez le bâtiment... un accueil y est assuré »

MESSAGES D'ALERTE A LA POPULATION

Exemple de message à diffuser par haut-parleur

RISQUE : Risque de Transport de Matières Dangereuses

« Un accident de transport de matières dangereuses est survenu dans notre commune et provoque un risque de contamination dangereux pour la santé.

- 💧 Ne restez pas dans votre véhicule, rejoignez le bâtiment le plus proche
- 💧 Arrêtez les ventilations, climatisations et chauffages, bouchez toutes les entrées d'air
- 💧 En cas de pollution, respirez au travers d'un linge mouillé
- 💧 Ne fumez pas. Pas de flammes, pas d'étincelles
- 💧 Prévoyez une réserve d'eau et un poste radio (écoutez France Bleu Azur)
- 💧 N'allez pas chercher vos enfants, ils seront pris en charge en priorité
- 💧 Ne sortez qu'à l'annonce de fin d'alerte »

RISQUE : Canicule

« La canicule représente un risque certain pour la santé.

- 💧 Passez au moins 3h par jour dans un endroit frais
- 💧 Rafraichissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- 💧 Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- 💧 Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (11h-21h)
- 💧 Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers
- 💧 Prenez des nouvelles de vos voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés. »

COMMUNE DE PUGET-THENIERS - 06260

Plan Communal de Sauvegarde

ANNEXES

MESSAGE D'ALERTE A LA POPULATION : UTILISATION DU DISPOSITIF GEDICOM

PERSONNES REFERENTES :

MESSAGES D'ALERTE

- Mise en vigilance de toute la population
- Mise en vigilance des zones inondables
- Mise en sécurité de la zone rouge

GROUPES D'ALERTE

- Validation par le conseil municipal
- objet : diffuser les appels
- un groupe pour chaque hameau ou un groupe pour plusieurs hameaux
- groupe pour les accès en bordure de zone inondable (jumelés avec le groupe des hameaux)
- groupe établissements à risque : station essence, camping, maison de retraite, entreprise Pratico
- Groupe élus / agents communaux
- Groupe personnes à mobilité réduite
- Sélection cartographique différé selon les zones inondables

SCENARI D'ALERTE (MESSAGES + GROUPES PREDEFINIS)

GEDICOM

Identifiant : h321394 – Mot de passe : FY8472

UTILISATION DE WIKIPREDICT



- Votre service SMIAGE-PREDICT - predict

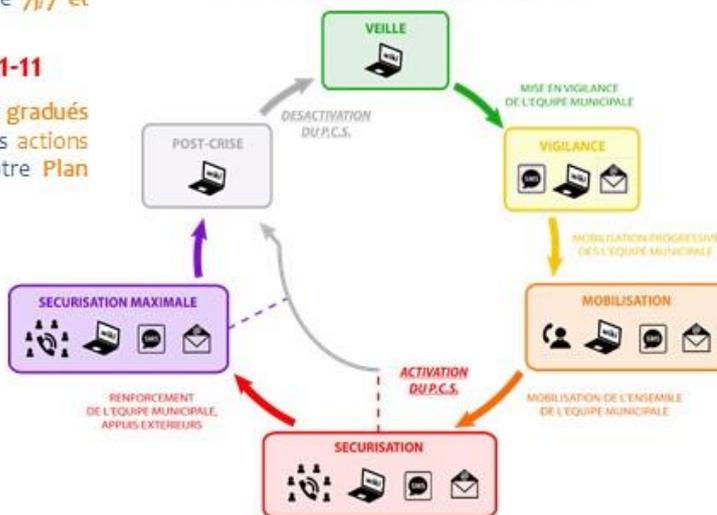


Recevez une aide à la décision à l'échelle communale

- ✓ Des ingénieurs d'astreinte en surveillance 7j/7 et 24h/24 pour vous accompagner
 → N° de la vigie PREDICT : **04-67-17-11-11**
- ✓ Des messages d'information expertisés et gradués permettant l'activation progressive de vos actions de sauvegarde en concordance avec votre Plan Communal de Sauvegarde
- ✓ Vous retrouvez les Niveaux de Sécurité Conseillés de façon explicite dans les SMS, les emails et sur votre espace dédié.



Les Niveaux de Sécurité Conseillés :



<p>1^{ère} Phase : Veille</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir opérationnelle l'organisation communale de gestion des risques (P.C.S., moyens humains et matériels) - Rester joignable
<p>2^{ème} Phase : Vigilance</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en considération les messages relatifs aux risques - S'assurer de la disponibilité des équipes et du matériel - S'assurer de l'état du réseau pluvial, des cours d'eau et des arbres - S'assurer de la capacité des sites sensibles et événements prévus à adapter leur dispositif - Reconnaître la situation
<p>3^{ème} Phase : Mobilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Alerter et mobiliser progressivement votre équipe municipale - Ouvrir et tenir à jour une main courante - Renforcer la reconnaissance terrain et déployer vos moyens matériels éventuels - Sécuriser les voiries sensibles - Informer la population si nécessaire - Sécuriser les enjeux les plus vulnérables (campings, voiries, parkings...)
<p>4^{ème} Phase : Sécurisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir et agencer le PC de crise et tenir à jour la main courante - Etre en relation avec les acteurs associés (préfecture, CD, Predict ...) - Alerter et mettre en sécurité la population (cf. stratégie d'alerte) - Ouvrir et agencer votre/vos centre(s) d'accueil - Compléter la sécurisation des voiries (cf. carte) - S'assurer de la sécurisation des enjeux les plus vulnérables (cf. carte)
<p>5^{ème} Phase : Sécurisation maximale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le dispositif communal de gestion de crise - Rester en contact avec les acteurs associés - Solliciter l'intervention de moyens supra-communaux
<p>6^{ème} Phase : Post-Crise</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer la population de la fin de l'évènement - Soutenir la population et sécuriser les secteurs impactés - Procéder aux opérations de nettoyage - Rétablir les accès et services - Gérer les bénévoles - Engager les démarches de demande d'indemnisation



ARRETÉ MUNICIPAL – N° MAIRPTH-145/2022

PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de La Commune de Puget-Théniers,

- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 ;
- VU** le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et modifiant le code de la sécurité intérieure ;
- VU** le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2211-1, L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2212-4, L. 2215-5 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;
- VU** l'article L. 731-3 du Code de la sécurité intérieure rendant obligatoire l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde pour les communes dont le territoire est compris dans le champ d'application de certains risques ;
- VU** le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux plans communaux de sauvegarde ;
- VU** l'arrêté municipal MAIRPTH-134/2022 en date du 30 août 2022, engageant la révision du plan communal de sauvegarde ;
- VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2022/52 en date du 29 septembre 2022 portant révision et approbation du Plan Communal de Sauvegarde et de son Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs ;

CONSIDÉRANT :

- que la commune de Puget-Théniers est exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;
- qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune, ainsi que la mise à jour des données ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1ER : Le Plan Communal de Sauvegarde révisé de la commune de Puget-Théniers est applicable à compter de ce jour.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article R. 731-8 du Code de la sécurité intérieure, le Plan Communal de Sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application et d'une révision tous les 5 ans au minimum.

ARTICLE 3 : Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au 18 avenue des fleurs 06000 NICE, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde seront transmises à :

- M. Le Préfet des Alpes-Maritimes ;
- M. Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;
- M. Le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Puget-Théniers ;
- M. Le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Puget-Théniers ;

FAIT A PUGET-THENIERS, le 30 septembre 2022.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY.

ABRÉVIATIONS

CETE	Centre d'Etudes Techniques de l'Équipement
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNIL	Commission Nationale Informatique et Libertés
COS	Commandant des Opérations de Secours
CRM	Centre de Regroupement des Moyens
CTM	Centre Technique Municipal
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DDE	Direction Départementale de l'Équipement
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DGS	Directeur Général des Services
DICRIM	Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DOS	Directeur des Opérations de Secours
ORSEC	Organisation des secours
PCC	Poste de Commandement Communal
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
PMA	Poste Médical Avancé
POI	Plan d'Opération Interne
PPI	Plan Particuliers d'Intervention
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PPRMT	Plan de Prévention des Risques de Mouvement de Terrain
PPRN	Plan de Prévention des Risques Naturels
RAC	Responsable des Actions Communales
SAMU	Service d'Aide Médicale d'Urgence
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIRACED PC	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile
SMUR	Service Médical d'Urgence et de Réanimation
TMD	Transport de Matières Dangereuses

POUVOIRS DE RÉQUISITION DU MAIRE

POUVOIRS DE REQUISITION DU MAIRE

Le droit de réquisition que détient le Maire est fondé sur l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la police municipale.

Cependant, son usage doit se limiter à des situations exceptionnelles et d'urgence à agir lorsque la situation n'a pu être réglée par l'utilisation des moyens propres à la commune ou les moyens habituels de recours aux prestataires (bon de commande).

L'usage de la réquisition implique une indemnisation à la charge de la commune au bénéfice du prestataire requis (sauf convention contraire avec le responsable de l'accident). Il est souhaitable que la réquisition de personne soit autant que possible écrite.

MODELE D'ARRÊTÉ DE RÉQUISITION

Le Maire de la Commune de PUGET-THENIERS,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2 et L 2212-4 ;
Considérant que : l'accident, l'évènement.....

.....survenu, le.....àheures ;

Vu, l'urgence,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est prescrit à M.....

Demeurant à

de se présenter sans délai à la Mairie de PUGET-THENIERS pour effectuer la mission de.....

.....qui lui sera confiée.

où

de mettre à la disposition du Maire le matériel suivant :.....

.....

Et de faire mettre en place à (indiquer le lieu).....

Article 2 : Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PUGET-THENIERS, le

Signature du requis.

Le Maire,

MODIFICATION APPORTÉES AU P.C.S.

Date	Pages modifiées	Modifications apportées

LISTE DES PERSONNES A CIBLER

NOM	PRENOM	TELEPHONE	ADRESSE	COMMUNE
ANDRE	Ginette	04 93 05 04 97	Les Blanqueries	Puget-Théniers 06260
ARNOLFO	Thérèse	04 93 02 75 62	Quartier La Colette	Puget-Théniers 06260
BARA	Solange	06 68 08 92 07	Quartier La Colette	Puget-Théniers 06260
BELLEUDY	Gerard	04 93 05 03 31	Quartier La Colette	Puget-Théniers 06260
BERGOUTS	Jeanine	04 93 05 07 07	Place de l'église	Puget-Théniers 06260
BOUERY	Jeanne	06 65 59 49 63	16 Av. Alexandre Bottin	Puget-Théniers 06260
BRUN	Jean-Pierre	04 93 03 45 79	17 rue Caissotti	Puget-Théniers 06260
CARTOTTO	Andrée		Rue Papon	Puget-Théniers 06260
CARBONE	Césarine	04 93 05 02 86 (garage)	Rue Lucien Viborel	Puget-Théniers 06260
CHOLL	Geneviève	06 81 11 93 65	Av A bottin	Puget-Théniers 06260
VON DER LIPPE	Daniel	06 11 25 47 79	Place De Gaulle	Puget-Théniers 06260
FARAUT	Léodie		Quartier Le Fragé	Puget-Théniers 06260
GASTAUD	Eliane	07 68 04 93 13	Quartier Le Planet	Puget-Théniers 06260
GIOVANNACCI	Noémie	04 93 02 95 71	Rue Judaique	Puget-Théniers 06260
LAUGIER	Huguette	04 93 05 02 83	Place Maillol	Puget-Théniers 06260
LECORCHE	Julienne	04 93 05 07 50	Montée des Martyrs	Puget-Théniers 06260
LORENZELLI	Irma	04 93 05 06 52	1 promenade Lt. Maurin	Puget-Théniers 06260
MAURY	Bruno	068703 03 33	Quartier La Coste	Puget-Théniers 06260
MURAIRE	Yvonne		Av A bottin	Puget-Théniers 06260
MULLER	M-Thérèse	06,13,93,22,96	Av A bottin	Puget-Théniers 06260
MURATORE	Gisele	06 85 80 93 71	13 rue Caissotti	Puget-Théniers 06260
PASCALET	Antoinette	06 15 91 55 80	Montée des Martyrs	Puget-Théniers 06260
REYNALD	Alain		4 rue de Verdun	Puget-Théniers 06260
SEGANTI	Elvira	07 87 64 58 70		Puget-Théniers 06260
TAMARA	GIUNTA	06 60 16 26 71	Le Fragé	Puget-Théniers 06260
WERNY	Catherine	04 93 05 04 16	Rue Lucien Viborel	Puget-Théniers 06260